



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



- recueil des actes administratifs spécial -  
- Secrétariat général - Bureau des ressources humaines -

**ANNÉE : 2006**  
**MOIS : AVRIL**

**DIFFUSE LE**  
*20 avril 2006*

Préfecture de la Lozère – 2 rue de la Rovère – 48005 MENDE Cédex  
Téléphone : 04.66.49.60.00. – Télécopie : 04.66.49.17.23. – SiteInternet : [www.lozere.pref.gouv.fr](http://www.lozere.pref.gouv.fr)



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**ET DES INFORMATIONS**  
**DE LA PREFECTURE DE LA LOZERE**

**SOMMAIRE**

<b>SECRETARIAT GENERAL</b> .....	<b>1</b>
<b>Bureau des ressources humaines</b> .....	<b>2</b>
- Arrêté n° 06-0513 du 20 avril 2006 autorisant pour l'année 2006 l'ouverture d'un recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat (PACTE) pour l'accès au corps des agents des services techniques de préfecture .....	3

**SECRETARIAT GENERAL**

*Bureau des ressources humaines*

**Arrêté n° 06-0513 du 20 avril 2006**  
**autorisant pour l'année 2006 l'ouverture d'un recrutement**  
**par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale,**  
**de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat (PACTE)**  
**pour l'accès au corps des agents des services techniques de préfecture**

Le préfet,  
chevalier de l'ordre national du Mérite,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84 – 16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU le décret n° 90-715 du 1<sup>er</sup> août 1990 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents des services techniques des administrations de l'Etat,
- VU le décret n° 04-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,
- VU le décret n° 05-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU l'arrêté du 10 avril 2006 autorisant au titre de l'année 2006 l'ouverture d'un recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières territoriales de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat (PACTE) pour l'accès au corps des agents des services techniques de préfecture du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (femmes et hommes),
- SUR proposition du secrétaire général,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Est autorisé, au titre de l'année 2006, l'ouverture d'un recrutement par la voie des parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) pour le recrutement d'agents des services techniques de préfecture.

**ARTICLE 2 :**

Le nombre total des places offertes au recrutement visé à l'article précédent est fixé à **un**, et réparti de la manière suivante :

**Préfecture de la Lozère – Agent polyvalent d'accueil.**

**ARTICLE 3 :**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **23 mai 2006, terme de rigueur.**

**ARTICLE 4 :**

Les candidats déposent les dossiers à l'agence nationale pour l'emploi de Mende, située Résidence Le Mont-Mimat.

Seuls les candidats déclarés admissibles par la commission de sélection seront convoqués pour entretien.

**ARTICLE 5 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Lozère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

*Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,*

*Jean-Michel JUMEZ*